

# LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Pluviôse, an VII.



*Ouverture du congrès des Etats-Unis. — Dispositions pacifiques contenues dans le discours du président. — Seconde lettre sur Naples, son commerce et sa marine. — Diminution de la contribution imposée aux Lucquois. — Soumission faite par les ex-députés Dumolard et Gau. — Malheurs causés par le débordement de l'Yonne. — Nouvelles diverses.*

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.*

*Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n° 423, butte des Moulins, à Paris.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*Philadelphie, 24 frimaire.*

Le président des Etats-Unis d'Amérique a ouvert le congrès le 18.

Le congrès a unanimement résolu qu'aucun étranger de naissance ne pourroit remplir la place de président, ou de vice-président du congrès, ni de membre d'aucune des chambres qui le composent.

## ITALIE.

*Seconde lettre sur Naples, en date du.....*

Les rues de cette ville, pavées de larges dalles de laves, très-sèches par la rareté des pluies, sont couvertes de voitures. Plus paresseux que les tares, les napolitains ne vont presque ni à pied ni à cheval. Moitié penchant, moitié mode, c'est en voiture qu'on les voit chaque jour venir sans fatigue jouir de l'air frais, de la vue délicate de la terre, la mer, la ville, les campagnes rapprochées dans le même cadre, leur offrent au bas de la côte de Pausilippe.

Naples est au premier coup-d'œil le pays du monde qu'on aimeroit le plus pour séjour. A ne regarder que les faveurs de la nature sur ce climat, que le peu de besoins qu'elle y laisse au peuple, comparés aux ressources qu'elle lui offre; à ne voir que ces champs couverts d'ormes, de peupliers, de platanes, où la terre qu'ils ombragent couverte de bleds, de chanvre, de maïs, unit un luxe utile au luxe d'agrément, l'âme jouit autant que les yeux. Un pays aussi riche offre une nourriture abondante & facile. Le spectacle de l'indigence ne donne ni trouble ni regret; la fantaisie en doit être la cause.

L'existence un peu trop précaire de ce pays est un motif d'inquiétude; mais le moral des habitans seroit une cause d'éloignement. Ici, on ne peut comparer le nombre des gens qui vivent aux galères qu'à ceux qui sont enchaînés

dans les prisons. Naples faisoit part aux maltois de ce genre de richesses; & les galères de la religion se remontoient souvent du superflu du roi des Deux-Siciles.

Croiroit-on que, dans un pays où l'on commue presque toujours la peine de mort, le criminel à qui on laisse le choix d'être soldat, ou d'être aux galères; préfère souvent la chaîne?

On voit ici des forçats de tout genre. Il n'y a pas un an qu'un fils tua sa mère sur la côte de Sorrente. Aux avant dernières fêtes de Noël, un homme suivit sa femme qui entroit dans une église accompagnée de sa sœur. Il prit l'une pour l'autre, & donna un coup de couteau à la seconde. S'apercevant de sa méprise, il en donna un autre à sa femme. La scène se passa dans l'église, théâtre ordinaire des rendez-vous, des vols & des assassinats. La foule s'empressa de favoriser l'évasion du coupable: c'est peut-être moins pitié que calcul; chacun veut être aussi heureux le lendemain. C'est par des raisons de la même espèce, que les rues de Naples ne sont pas éclairées. M. de Caraccioli avoit fait mettre des reverberes dans la rue Sainte-Claire; on les a ôtés à sa mort.

Deux faux témoins à Naples coûtent quatre carlins. Un homme y avoit un procès à la chambre royale; il réclamoit une somme qu'il avoit prêtée à un officier des écuries du roi. Le débiteur protestoit qu'il avoit payé sur la place du palais, & que le créancier ayant une affaire très-pressée, étoit parti sans lui rendre son billet. Un prêtre & un homme de loi osèrent soutenir un mensonge aussi invraisemblable.

Tout se vend, tout s'achète ici: ce qui n'est écrit est nul, & avec ce qui l'est, on peut voir encore; hôte, valet de place, calessier, ciccone, tous les voyageurs sont plus ou moins leurs dupes; il n'y a que la façon de différence. Ils ne sont pas choqués de ce qu'on se méfie d'eux, de ce qu'on le leur témoigne. Comment un valet ne voleroit-il pas? avec six ducats par mois, il est payé, tout compris, & le ducat ici ne vaut que quatre francs. Sur la foi de quelques voyageurs, on croit qu'on vit pour peu à Naples, & sur-tout qu'on n'y voit pas, comme à Vienne, des valets venir chercher le prix du dîner qu'on a fait chez leur maître; mais la valetaille napolitaine s'est apparemment formée. Ce pays mérite sans contredit les éloges qu'on en a faits; mais on ne peut pas dire que la vue n'en coûte rien.

Les troupes napolitaines viennent de prouver ce qu'elles étoient & ce qu'elles savoyent faire. Elles n'étoient avant l'époque actuelle, que d'environ vingt mille hommes. On les avoit à-peu-près quadruplées, sans les rendre meilleures.

La marine consistoit, avant ce que les anglais viennent d'en brûler, en 3 vaisseaux de ligne; 6 frégates; 6 corvettes; 4 chebecks. Cette flotte n'empêchoit même pas les corsaires barbaresques d'infester les côtes de la Sicile & de la Calabre. Les marins napolitains invoquent au premier coup de vent *santo Gennaro* & toutes les madones d'Italie. *Le Ruggiero*, vaisseau de 120 canons, brûla en 1787, le jour de Noël, parce que tout l'équipage étoit à la messe.

Le commerce se faisoit autrefois à Naples par le moyen de quatre ou cinq maisons au plus. Il y avoit des négocians très-riches: il n'y en a plus: la raison en est simple. Cela ne vient pas de ce que les objets à importer ou à exporter ne sont pas assez abondans, mais de ce que les canaux sont en trop nombreuses ramifications.

Le commerce concentré en moins de mains seroit plus sûr & plus honorable. La suppression des franchises entraîneroit le danger des visites sur d'aussi petits bâtimens relâchant ou cabottant, dont il arrive à-peu-près 160 à Naples par année; on seroit trompé ou volé bien souvent dans un pays aussi fripon.

*Véronne, le 2 pluviôse.*

Il est arrivé, la nuit dernière, un courrier de Vienne avec la nouvelle que l'empereur a nommé le chevalier Pesaro, noble vénitien, ministre dirigeant de la province de Venise; à la place du baron de Thugut, à qui ce poste avoit été d'abord conféré.

*Pise, le 3 pluviôse.*

Les agens français ont consenti à diminuer la somme de 500 mille francs sur les deux millions imposés à la ci-devant noblesse de Lucques.

On attribue l'abdication volontaire des nobles de cette république à une lettre laissée par un commissaire français dans la maison du noble Lelio Orsetti, avec ordre de l'ouvrir le lendemain dans le sénat.

*Florence, le 4 pluviôse.*

On a célébré, il y a peu de jours, une fête dans l'église de Montenero, en actions de grâces de la protection divine qui jusqu'ici a écarté les malheurs dont nous étions menacés. A cette occasion, la banque du commerce a répandu plusieurs milliers d'écus en aumônes & en secours aux familles indigentes. L'académie dite du *Jardinet*, a arrêté qu'elle consacrerait au même objet les sommes qui, suivant son institution, devoient être employées à donner plusieurs bals dans le courant du carnaval.

*Turin, le 6 pluviôse.*

Quelques troubles s'étoient encore manifestés dans le Montferrat. Le peuple des montagnes avoit été séduit & mis en révolte. Mais le gouvernement provisoire & les troupes employées pour repousser les séditieux, ont déployé tant de fermeté, qu'on espère voir bientôt la tranquillité entièrement rétablie.

#### S U E D E.

*Stockholm, le 2 pluviôse.*

Le baron d'Oxenstorn est parti, le 26 nivôse, pour se rendre à Copenhague, où il doit résider en qualité d'envoyé extraordinaire de notre cour.

#### D A N E M A R C K.

*Copenhague, le 4 pluviôse.*

Le citoyen Grouvelle, ministre de la république française

près notre cour, vient de publier une ordonnance d'après laquelle les citoyens français qui se trouvent dans les états danois, & qui sont sujets à la conscription, doivent comparoître devant lui ou devant le consul de la république, pour se soumettre à ladite loi.

#### P R U S S E.

*Berlin, le 7 pluviôse.*

Le prince royal Auguste Ferdinand et le prince de Radziwill sont revenus de Rheinsberg. Le prince Hohenlohe-Ingelsingen est parti pour Leipzig.

Beaucoup de couriers partent & arrivent journellement. En général, il regne une grande activité dans notre cabinet. Frédéric Nicolai, l'un de ceux qui ont fourni le plus de matériaux pour la *Monarchie prussienne*, publiée par Mirabeau, vient d'être nommé membre honoraire de l'académie royale de Berlin.

#### A L L E M A G N E.

*Hambourg, le 7 pluviôse.*

Il est arrivé à Cuxhaven un courrier napolitain, qui est passé par Vienne & Hildesheim. Il est envoyé par le marquis de Gallo, & porte des dépêches à la cour de Londres.

*Francfort, le 14 pluviôse.*

Une partie de la garnison d'Elhrenbreitstem a passé le 19 par cette ville, ayant à sa tête le colonel Faber. La seconde division passera demain.

La gazette de Pétersbourg, du 19 nivôse, annonce que l'empereur a nommé le prince Dolgorouki son adjudant-général.

On nous écrit de Londres, sous la date du 29 nivôse, que Calonne a renoncé à la rédaction du *Courier de Londres*, & que Montlosier (de l'assemblée constituante) en est maintenant exclusivement chargé.

#### A N G L E T E R R E.

*Londres, 3 pluviôse.*

Le docteur van Marum a découvert & éprouvé plusieurs fois, avec succès, un moyen très-simple de purifier l'air des salles d'assemblée, des spectacles & des hôpitaux. Il consiste à suspendre au plafond une lampe faite comme celles d'Argan, à laquelle on adapte un tube qui passe en dehors du toit, & que l'on garnit d'un ventilateur. Le docteur van Marum, dans sa première expérience, remplit son laboratoire, qui est spacieux, de fumée de copeaux de chêne. Peu de minutes après que la lampe eût été allumée, toute la fumée disparut, & l'air de l'intérieur se trouva parfaitement purifié.

Il a fallu, à la fête célébrée au sujet de la majorité du duc de Rutland, deux charriots pour apporter le service d'argenterie neuve destinée aux deux repas qui ont eu lieu. La dépense totale de la fête s'est montée à 10 mille livres sterling. Près de quatorze mille personnes y étoient réunies. On leur servit six bœufs, huit moutons, du plum pudding à discrétion, & une bière spiritueuse gardée dans la famille depuis la naissance du duc. Les effets en seroient devenus tragiques, sans l'intervention d'un détachement de la milice du canton.

#### R E P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

*Lucerne, 11 pluviôse.*

La cherté & la rareté des vivres augmentent de jour en jour dans différentes parties de l'Helvétie. Notre cour

législatif a pris cet objet en sérieuse considération. Dans sa séance du 3, le grand conseil a porté une résolution tendant à inviter le directoire à faire les instances les plus pressantes auprès des autorités françaises pour qu'il fût pourvu à l'entretien des troupes françaises sur le pied du traité d'alliance conclu entre les deux états.

Le 4, notre directoire a communiqué au corps législatif le traité conclu par les représentans Graf & Vandelluc, en qualité de commissaires du gouvernement helvétique, avec le général français Joubert, au sujet des troupes helvétiques en Piémont.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Extrait d'une lettre de Bayonne, du 11 pluviôse.*

On nous annonce l'arrivée prochaine d'un des plus grands seigneurs d'Espagne, du duc d'Ossuna, qui se rend à Vienne, comme ambassadeur, en passant par la France. Il emmène avec lui sa femme, ses cinq enfans, un très-nombreux domestique. Il y aura plusieurs auberges en Espagne, & même en France, où il sera bien difficile de loger tant de monde. Nous allons avoir un échantillon brillant de la magnificence espagnole. Le duc actuel d'Ossuna ayant épousé l'héritière de la maison de Benavente, est un des grands d'Espagne les plus riches, & un de ceux en petit nombre, qui surent se faire honneur de leurs richesses. On nous mande de Madrid qu'il en est parti le 5 pluviôse.

Les mêmes lettres parlent toujours de l'expédition de Portugal, dont les préparatifs se font, dit-on, sous nos yeux avec une grande activité. Nous ne savons ce que ces bruits peuvent avoir de réel.

Avant-hier, fut conduit ici le navire américain *la Marie*, capitaine Hauward, venant de Philadelphie, sur lequel est venu le citoyen Bounouville, attaché au consulat de France à Philadelphie, & expédié par notre consul général avec des dépêches importantes pour les ministres des relations extérieures & de la marine. Il en partit hier, en poste, pour Paris.

*Strasbourg, le 16 pluviôse.*

Gau, ex-député, condamné à la déportation, s'est présenté à l'administration centrale de notre département, pour y faire sa déclaration : il partira demain pour Oleron. On assure que quelques autres ex-représentans vont s'y présenter également.

*Extrait d'une lettre de Gand au citoyen Trois-Œufs, membre du conseil des cinq-cents.*

Dumolard arrivé dans cette commune, le 16 de ce mois, s'est présenté de suite à l'administration centrale de l'Escaut, & en a obtenu le passe-port qui lui est nécessaire pour se rendre à Oleron.

*Sens, le 16 pluviôse.*

Les vigneron & les cultivateurs s'accordent à dire que la gelée n'a causé aucun dommage dans ce département; mais les pluies abondantes qui ont succédé au dégel, ont causé des inondations dont les résultats sont très-affligeans. La petite rivière de Vanne est débordée dans presque tout son cours. Les communes de Theil, de Pont & des Deux-Mâlay, sont sur-tout victimes de ce fléau. La plupart des habitans ont été obligés de quitter leurs maisons où l'eau les auroit submergés. Toutes les prairies & les terres sont couvertes.

La rivière d'Yonne est aussi considérablement débordée.

L'eau est entrée dans une grande partie des caves & des maisons du fauxbourg de Sens qui porte son nom. Les habitans ont été forcés de demander un asyle à leurs concitoyens.

*DE PARIS, le 21 pluviôse.*

On aura peine à croire & il paroît cependant certain que c'est avec 18 à 20 mille hommes au plus que Championnet a défait 70 à 80 mille Napolitains, et fait la conquête de ce royaume.

C'est ce petit nombre qui sans doute avoit enhardi les lazzaronis à une défense qui leur a coûté si cher. On ne doit pas, d'après cela, être surpris que nos généraux se déterminent à entrer dans une ville de 5 à 600 mille âmes avec une poignée d'hommes, aient été obligés de déployer une si grande sévérité contre ceux qui ont montré de la résistance. Le salut de l'armée le leur commandoit.

— Le consul américain Skipwith, a, dit-on, reçu une copie du discours prononcé par le président John Adams, à l'ouverture du congrès américain. Ce discours annonce des intentions pacifiques & conformes aux vœux des amis de la liberté.

Un des députés, Harper, qu'on dit dévoué au parti anglais, a éprouvé la plus grande défaveur dans la chambre où il siège. On parle même de quelques changemens qui auroient eu lieu en Amérique, & qui auroient ôté à l'Angleterre l'espoir de voir s'allumer & la guerre civile & la guerre étrangère.

Les mesures conciliatrices prises par notre directoire au moment même où le gouvernement américain sembloit ne s'occuper que de préparatifs hostiles, n'ont pas sans doute peu contribué à amener cette nouvelle disposition des esprits.

— La commission militaire de Besançon vient de condamner à la peine de mort les nommés Jean-Denis Chaillet (de Dampierre, département du Doubs), & Jean-Baptiste Pierron (de la Haute-Saône).

— Les concurrens du citoyen Bay pour le directoire helvétique étoient Kubly, Barras, Augustini & Dolder, tous sénateurs. Sur 116 suffrages, Bay en a obtenu 70, & il est déjà entré en fonctions.

— Le citoyen Visconti doit être arrivé à Lucerne, comme ambassadeur cisalpin.

— Le citoyen Birago a quitté le ministère des relations extérieures dans la république cisalpine.

— Les dernières feuilles arrivées d'Angleterre sur le continent, sont du 3 pluviôse, & n'offrent rien d'important.

— Les vingt-un plus riches propriétaires territoriaux de l'Angleterre paieront annuellement, pour le dixième de leur revenu, d'après les nouvelles taxes, 86,700 liv. sterl. (2,132,000 francs).

— On annonce des lettres d'Irlande, sous la date du 9 pluviôse. Elles donnent des espérances en faveur des Irlandais-Unis.

*Pépinière de John Williams.*

La pépinière de Williams à Seves, route de Versailles, est depuis long-tems fameuse par sa correspondance avec les pépiniéristes des quatre parties du monde. John Williams avoit beaucoup voyagé & beaucoup observé. Il a laissé à sa mort deux filles, la sensible Nelly, & Betzy

ou Elisabeth Williams. La premiere n'avoit encore pour tuteur qu'un citoyen de Seves choisi par le juge-de-peace. Mais Abraham Williams, son cousin & son beau-frere, pépiniériste très-exercé, s'est déterminé à venir s'établir à Seves. Ainsi la pépiniere Williams sera conservée, entretenue, & même augmentée par le zele actif de ses enfans.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Présidence de LECLERC (de Maine & Loire).

Séance du 21 pluviöse.

Sonthoux fait adopter le projet suivant sur les halles servant à la tenue des foires & marchés ;

1°. Les bâtimens ayant servi de halles, les étaux ou bancs destinés au dépôt, à l'étalage & au débit des denrées ou marchandises, & au sujet desquels les ci-devant seigneurs percevoient les droits, supprimés par l'article 19 de la loi du 28 mars 1790, sont mis à la disposition des communes, d'après les conditions & selon les règles qui vont être prescrites dans les articles suivans ;

2°. Si les halles, étaux ou bancs ont été construits sur un terrain appartenant à la commune, & que les seigneurs ou leurs ayans cause, aient perçu lesdits droits supprimés par la loi du 28 mars 1790, pendant 20 ans révolus pour les bâtimens, situés dans les lieux où il se tenoit des foires seulement, & pendant 10 ans pour ceux où il se tenoit des foires & marchés, il n'y aura lieu à aucune indemnité pour les propriétaires.

3°. Il sera alloué aux propriétaires un dixieme ou un vingtieme pour chaque année de non-jouissance, au-dessous du nombre prescrit par l'article précédent.

A l'égard des bâtimens dont les propriétaires justifieroient par titre légal qu'ils sont construits sur leur propre terrain, ou de ceux pour lesquels il y auroit lieu à une indemnité partielle, les communes qui voudront jouir du bénéfice de l'article premier, sont autorisées à en faire l'acquisition ; les agens municipaux ou leurs adjoins seront tenus, en conséquence, de faire leur réclamation à l'administration municipale, laquelle enverra sa délibération, à cet effet, à l'administration centrale, qui en ordonnera l'exécution. Ladite délibération contiendra nomination d'un expert pour l'estimation des objets à acquérir.

Les autres articles reglent le mode d'exécution, de vente & de remboursement, & sont adoptés avec quelques amendemens.

On reprend la discussion sur le sel.

Boulay (de la Meurthe) reproduit & développe son opinion, tendante à rendre la taxe des centimes par livre de sel à la vente, uniforme & générale, en la faisant passer sur toutes les especes de sels qui se fabriquent dans la république. Cette uniformité de taxe du sel lui paroit commandée par la constitution, qui veut que les contributions pesent également sur l'habitant de l'ouest & sur celui de l'est. Il pense qu'elle feroit rentrer 5 à 6 millions de plus au trésor public.

Briot s'attache à prouver que le bail passé avec les sa-

lines de l'est, fût contraire à la république. On a affecté dit-il, de présenter les produits de ces salines comme moins considérables, afin de décider le directoire à conclure ce bail. Mais dans l'ancien régime, les revenus de ces salines se montoient à huit millions environ ; & si elles sont bien administrées, elles peuvent produire au moins dix ou douze millions. Il termine en proposant de percevoir un droit de cinq centimes sur les sels de toutes les salines, soit publiques, soit particulières ; que toutes les salines soient affermées chacune en particulier ; enfin, que le droit ne soit pas perçu à l'exportation.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Briot & ajourne la suite de la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.  
Présidence du citoyen GARAT.

Séance du 21 pluviöse.

Le conseil reçoit et approuve de suite une résolution du 19 de ce mois ; qui déclare que l'armée de Naples ci-devant armée de Rome, a bien mérité de la patrie.

Sur le rapport de Boireau, le conseil approuve sept résolutions du 17 nivöse, relatives à des opérations d'assemblées primaires et communales du département de l'Ardèche.

Sur celui de Gourdan, il approuve huit autres résolutions qui statuent sur des opérations d'assemblées primaires de divers cantons du département de la Haute-Saône.

On reprend la discussion sur la résolution du 28 fréal an 6, relative à l'organisation judiciaire civile.

Lefebvre-Cayet, comme les orateurs qui l'ont précédé, combat la résolution comme inexécutable, obscure, & sur-tout incomplète.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 21 pluviöse.

Amsterdam.....60 $\frac{3}{4}$ , 61 $\frac{1}{2}$ .	Rente provis..... 8 f. 63 c.
Item cour..... 58, 59.	Tiers cons..... 11 f. 63 c.
Hambourg..... 194, 191 $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{2}{3}$ ..... 1 f. 23 c.
Madrid..... 11 f.	Bon $\frac{1}{2}$ ..... 1 f. 18 c.
Mad. effect..... 14 f.	Bon $\frac{1}{4}$ .....
Cadix..... 11 f.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6..... 86 f. 63 c.
Cadix effectif..... 14 f.	Or fin... 107 f. à 106 f. 75 c.
Gênes..... 97 $\frac{1}{2}$ , 95 $\frac{3}{4}$ .	Ling. d'arg..... 50 f. 75 c.
Livourne..... 106, 105.	Portugaise..... 97 f. 25 c.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ bèn., 1 $\frac{1}{8}$ per.	Piastre..... 5 f. 38 c.
Geneve.....	Quadruple..... 81 f. 15 c.
Lyon..... $\frac{1}{4}$ bèn.	Ducat d'Hol..... 11 f. 75 c.
Marseille..... 1 per.	Guinée..... 26 f. 25 c.
Bordeaux..... $\frac{1}{4}$ per. 15 j.	Souverain..... 35 f. 25 c.
Montpellier..... 1 per. 15 j.	

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 310 à 330 f. — Eau-de-vie 22 deg., 220 à 240 f. — Huile d'olive, 1 fr. 20 cent. — Café Martin, 2 fr. 80 à 90 c. — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 15 à 20 c. — Savon de Marseille, 98 c. — Coton du Levant, 2 fr. 50 à 90 c. — Coton des Indes, 4 f. 25 c. à 5 f. — Sel, 4 f. 25 c.

A. FRANÇOIS.